



## DECHETS

- RAPPORT SUR LA GESTION DE FIN DE VIE DES PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES ;
- TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS : TOUS MOBILISES POUR VALORISER CES RESSOURCES.

## DEVELOPPEMENT DURABLE

- CHANGEMENT CLIMATIQUE : LES BIERES EUROPEENNES MENACEES PAR LE DECLIN DU HOUBLON.

## ENERGIE

- UTILITAIRE HYDROGENE : STELLANTIS VA AMELIORER SA TECHNOLOGIE DES 2024.

## AIDES

- LA TRANSITION ECOLOGIQUE DANS LES TPE/PME ET PMI : DEUX GUIDES SUR LES DISPOSITIFS PUBLICS MOBILISABLES.

## ECONOMIE CIRCULAIRE

- LES DEFINITIONS DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE ;
- LES BENEFICES DE L'ECOCONCEPTION.

## VEILLE REGLEMENTAIRE

### SUR VOS AGENDAS

- WEBINAIRE "COMMENT CONCILIER BIODIVERSITE ET ECONOMIE CIRCULAIRE SUR UN TERRITOIRE" ?
- ENTREPRISES, ASSOCIATIONS, ETC. VENEZ PARTICIPER AUX JEUX AMAZONIENS D'ENTREPRISE (JADE) LE 24 NOVEMBRE.

## DECHETS

- **Rapport sur la gestion de fin de vie des panneaux solaires photovoltaïques**

Le déploiement de l'énergie solaire photovoltaïque (PV) s'est développé à un rythme sans précédent depuis le début des années 2000. À mesure que le marché photovoltaïque mondial augmente, le volume de panneaux photovoltaïques mis hors service augmentera également, et de grandes quantités de déchets annuels sont attendues d'ici le début des années 2030. L'augmentation des déchets de panneaux photovoltaïques présente un nouveau défi environnemental, mais aussi des opportunités sans précédent de créer de la valeur et de poursuivre de nouvelles voies économiques.

Ce rapport, préparé conjointement par l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) et le Programme des systèmes d'énergie photovoltaïques de l'Agence internationale de l'énergie (AIE-PVPS), constitue la toute première projection des volumes de déchets de panneaux photovoltaïques jusqu'en 2050. Il souligne que le recyclage ou la réutilisation des matériaux des panneaux photovoltaïques, à la fin de leur durée de vie d'environ 30 ans, peuvent libérer un stock estimé à 78 millions de tonnes de matières premières et d'autres composants de valeur dans le monde d'ici 2050. S'ils sont entièrement réinjectés dans l'économie, la valeur des matériaux récupérés pourrait dépasser 15 milliards USD d'ici 2050.

Des secteurs comme le recyclage photovoltaïque seront essentiels dans la transition mondiale vers un avenir énergétique durable, économiquement viable et de plus en plus basé sur les énergies renouvelables. Pour tirer parti des avantages de ces industries photovoltaïques en fin de vie, les bases institutionnelles doivent être posées à temps pour faire face à l'augmentation attendue des déchets de panneaux. Une action politique est nécessaire pour relever les défis à venir, avec des cadres favorables adaptés aux besoins et aux circonstances de chaque région ou pays.

Source (et téléchargement du rapport) : [IRENA](#).

- **Tri à la source des biodéchets : tous mobilisés pour valoriser ces ressources**

À compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) de 2020, les collectivités devront avoir mis à disposition de leurs administrés une solution de tri à la source de leurs déchets organiques, pour que ceux-ci soient valorisés en compost ou en biogaz.

La généralisation du tri à la source des biodéchets est un enjeu majeur pour les collectivités territoriales. Pour relever ce défi, chaque territoire est libre de définir l'organisation qui lui convient le mieux : collecte séparée en porte à porte ou en point d'apport volontaire, proposition de composteurs individuels pour ceux qui le souhaitent, mise en place de composteurs de quartiers ou en pied d'immeuble.

L'ADEME a constaté, via des retours d'expériences de collectivités, que la gestion de proximité (compostage individuel, de quartier, en pied d'immeuble...) est plutôt déployée sur des zones pavillonnaires ou en milieu rural, tandis que la collecte séparée est principalement mise en place en secteur urbain (où la place et l'utilisation locale du compost sont plus limitées).

Ce nouveau geste de tri demandé aux habitants est un changement dans leurs habitudes.

Il est donc nécessaire pour les collectivités de bien les accompagner dans cette démarche, notamment via des équipements, de l'information et des formations.

## Développement Durable

- **Changement climatique : Les bières européennes menacées par le déclin du houblon**

Une étude alarmante publiée dans Nature Communications met en lumière l'impact dévastateur du réchauffement climatique sur la production de houblon en Europe, essentiel à la fabrication de bières artisanales. Les rendements ont chuté de manière significative au cours des dernières décennies, préoccupant l'industrie brassicole et suscitant l'appel pressant des scientifiques à des « mesures d'adaptation urgentes ».

### Des rendements en chute libre

Une étude récente, publiée dans Nature Communications, attire l'attention sur les conséquences du changement climatique sur la culture du houblon en Europe, crucial pour l'industrie brassicole. L'analyse des données provenant de cinq sites majeurs de production en Allemagne, en Slovaquie, et en République tchèque, a révélé une chute significative des rendements, allant de 9,5 % à 19,4 % entre 1995 et 2018 par rapport à la période de 1971 à 1994. Bien que les rendements soient restés stables sur un cinquième site, l'ensemble soulève des inquiétudes quant à l'approvisionnement futur en houblon.

Selon l'étude, les températures en hausse ont accéléré le cycle de développement du houblon, entraînant une réduction de la concentration en acides alpha, les composés responsables de l'amertume et de certains arômes de la bière. Les chercheurs prévoient un déclin des rendements de 4 % à 18 % entre 2021 et 2050 par rapport à la période de 1989 à 2018, avec une diminution des taux d'acides alpha de 20 % à 31 %.

Mesures d'adaptation cruciales pour l'industrie brassicole : Face à ces défis, l'étude souligne la nécessité d'adopter des « mesures d'adaptation urgentes » pour préserver l'approvisionnement en houblon. « Il sera nécessaire d'augmenter de 20 % la superficie dédiée au houblon aromatique par rapport à la superficie actuelle pour compenser la future baisse de la concentration en acides alpha (et/ou en production de houblon) », a déclaré un coauteur de l'étude, en particulier dans le sud et le centre de l'Europe. Les cultivateurs ont déjà pris des mesures, mais les possibilités liées à la culture elle-même sont limitées en raison de l'interaction spécifique requise entre le climat et le sol.

Bien que l'introduction de plantes génétiquement modifiées soit interdite en Europe, les scientifiques appellent à des solutions créatives, telles que l'irrigation des cultures, l'ombrage, voire le déplacement des plantations. Alors que les brasseurs peuvent ajuster les procédés de fabrication pour compenser l'amertume, la menace sur l'approvisionnement en houblon souligne l'urgence de prendre des mesures pour préserver cette ressource essentielle à l'industrie brassicole européenne.

Source : [ZeGreenWeb](#)



## Energie

- **Utilitaire Hydrogène : Stellantis\* va améliorer sa technologie dès 2024**

Annonçant un renouvellement sans précédent de l'ensemble de sa gamme d'utilitaires, Stellantis confirme l'arrivée d'un nouveau système à pile hydrogène.

Stellantis mise gros sur sa gamme d'utilitaires. Le lundi 23 octobre, le groupe a officialisé sa nouvelle stratégie Pro One visant à faire du groupe le numéro 1 du secteur dès 2027.

Sur le zéro-émission, le constructeur annonce l'arrivée d'une seconde génération de groupes motopropulseurs. Sur les modèles à batteries, la puissance et l'autonomie seront améliorées, notamment sur le segment des grands fourgons où un nouveau pack de 110 kWh permettra de parcourir plus de 400 km avec une charge. Pour l'hydrogène, c'est également d'un nouveau système dont il est question.

Sans entrer dans les détails à ce stade, le groupe annonce l'arrivée d'une seconde génération de pile à combustible dans les fourgons de taille moyenne (Peugeot Expert, Citroën Jumpy et Opel Vivaro). Attendue mi-2024, celle-ci adoptera un « système de puissance moyenne exclusif à Stellantis » et offrira une autonomie allant jusqu'à 400 km avec une charge.

Déjà annoncée par le passé, l'arrivée de l'hydrogène sur le segment des grands fourgons est de nouveau confirmée. Le lancement est également prévu pour 2024 avec une « architecture de puissance moyenne » qui permettra de parcourir jusqu'à 500 km avec une charge.

*\* : Stellantis est un groupe automobile multinational franco-italo-américain fondé le 16 janvier 2021 résultant de la fusion des groupes PSA Peugeot-Citroën et Fiat Chrysler Automobiles.*

Source : [H2 mobile](#).

## Aides

- **La transition écologique dans les TPE/PME et PMI : deux guides sur les dispositifs publics mobilisables**

Faciliter l'accès aux offres d'accompagnement et aux solutions pour mener à bien la transition écologique de son entreprise, c'est l'objectif de deux guides de l'Etat qui recensent les dispositifs des opérateurs publics ADEME, Bpi France, Chambres de commerce et d'industrie et Chambres des métiers et de l'artisanat : un guide adapté aux TPE et PME et l'autre aux PMI.

Pour répondre au mieux aux besoins des très petites, petites et moyennes entreprises en vue de conduire leur transition vers une activité plus verte, ces deux guides présentent des solutions mobilisables en fonction de leur maturité et de l'avancée de leurs actions.

Les solutions couvrent ainsi les principales étapes d'une transition écologique : la sensibilisation, l'engagement d'une première démarche de transition écologique grâce à des diagnostics, un accompagnement plus complet, des sources de financement, sans oublier la formation des dirigeants d'entreprise et de leurs salariés.

Contact : votre CCI.

## ECONOMIE CIRCULAIRE

- **Les définitions de l'économie circulaire**

L'économie circulaire n'est ni l'économie du déchet et ni celle du recyclage. Elle regroupe un ensemble de pratiques, hiérarchisées selon leurs impacts, visant à optimiser l'utilisation des matières et énergies.

Ainsi, une définition de l'économie circulaire a été fournie par les Nations Unies :

« *L'économie circulaire est un système de production, d'échanges et de partage permettant le progrès social, la préservation du capital naturel et développement économique tel que défini par la commission de Brundtland.*

*Son objectif ultime est de parvenir à découpler la croissance économique de l'épuisement des ressources naturelles par la création de produits, services, modèles d'affaire et politiques publiques, innovants prenant en compte l'ensemble des flux tout au long de la vie du produit ou service.*

*Ce modèle repose sur une utilisation optimum des ressources et sur la création de boucles de valeur positives. Il met notamment l'accent sur de nouveaux modes de conception, production et consommation, le prolongement de la durée d'usage des produits, la réutilisation et le recyclage des composants ».*

En France, la définition la plus largement considérée est celle donnée par l'ADEME :

« *L'économie circulaire est un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en permettant le bien-être des individus.* » (Source : ADEME, 2014. Economie circulaire : Notions)

Les deux définitions situent l'économie circulaire comme une déclinaison opérationnelle aux principes fondateurs du développement durable. La concrétisation des nouvelles boucles de valeur promues par l'économie circulaire vise en effet à répondre à l'ensemble des problématiques sociales, économiques et environnementales liées à nos modes de production et de consommation actuels.

- **Les bénéfices de l'écoconception**

La [lettre ADEME Stratégie](#) de septembre traite des bénéfices de l'écoconception. Au sommaire :

- Édito : L'édito d'**Hélène QUILLIEN**, cheffe de projet Diag'Action Climat chez Bpifrance.
- Les données clés de la lettre (Data).
- Les bénéfices de l'écoconception pour les entreprises (dossier).  
L'écoconception permet de réduire considérablement les impacts engendrés par les activités des entreprises. Celles qui l'ont mise en place en ont également tiré des bénéfices en matière de notoriété, de sécurité et de marché.
- L'écoconception dans le textile, zoom sur l'éco-organisme Refashion (Zoom).  
Refashion est l'éco-organisme de la filière des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures chargé de mettre en place la prévention et la gestion des déchets dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur (REP).

## VEILLE REGLEMENTAIRE

**RÈGLEMENT (UE) 2023/2391** DE LA COMMISSION du 4 octobre 2023 modifiant les règlements (UE) no 717/2014, (UE) no 1407/2013, (UE) no 1408/2013 et (UE) no 360/2012 en ce qui concerne les aides de minimis en faveur de la transformation et de la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que le règlement (UE) no 717/2014 en ce qui concerne le montant total des aides de minimis octroyées à une entreprise unique, sa période d'application et d'autres aspects.

.../...

3) L'article 3 est modifié comme suit :

a) le paragraphe 2 est remplacé par le texte suivant :

« 2. Le montant total des aides de minimis octroyées par État membre à une entreprise unique n'excède pas 30 000 EUR sur une période de trois exercices fiscaux » ;

b) le paragraphe 2 bis suivant est inséré :

«2 bis. Par dérogation au paragraphe 2, un État membre peut décider que le montant total des aides de minimis octroyées à une entreprise unique n'excède pas 40 000 EUR sur une période de trois exercices fiscaux, pour autant qu'il ait mis en place un registre central national conformément à l'article 6, paragraphe 2 » ;

.../...

**Pour accéder à une veille réglementaire en droit de l'environnement complète et/ou personnalisée :**

## Notre nouvelle offre de services de veille

Pour satisfaire au mieux vos besoins de veille en droit de l'environnement, santé et sécurité :

- 1 www.enviroveille.com**  
Alerte réglementaire par e-mail tous les 15 jours  
Veille personnalisée par e-mail une fois par mois  
Base de données juridiques en ligne
- 2 Courrier de l'Environnement Industriel**  
Publication bimestrielle commentant l'actualité réglementaire



Pour en savoir plus sur cette offre contactez : [contactenviroveille@ccifrance.fr](mailto:contactenviroveille@ccifrance.fr) - 01 44 45 37 10

| TARIFS 2022 ENVIROVEILLE                              |          |
|---|----------|
| OPTIONS   | TTC      |
| Alerte réglementaire                                  | 161,04 € |
| Veille personnalisée                                  | 322,08 € |
| Base de données Juridiques                            | 644,16 € |
| CEI   | 407,68 € |
| Pack veille (base + CEI)                              | 901,56 € |
| Tarification à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 |          |

## SUR VOS AGENDAS

- **WEBINAIRE "COMMENT CONCILIER BIODIVERSITE ET ECONOMIE CIRCULAIRE SUR UN TERRITOIRE" ?**

Quand : le jeudi 09 novembre 2023 de 11:00 à 12:00 (heure métropole)

Lieu : Visio : <https://framaforms.org/inscription-webinaire-biodiversite-et-economie-circulaire-1696317475>

Tarif : Gratuit

Organisateur : Tehop

Contact : [charlotte.grandjean@tehop.fr](mailto:charlotte.grandjean@tehop.fr).

[S'inscrire](#) et présentation (suivre le lien).

- **ENTREPRISES, ASSOCIATIONS, ETC. PARTICIPEZ AUX JEUX AMAZONIENS D'ENTREPRISE (JADE) :**



Contact et inscriptions : [ligueguyane@ffse.fr](mailto:ligueguyane@ffse.fr)

### CONTACT A LA CCIRG :

**Georges CUYSSOT**

Chef du service Développement Durable

Administrateur MASE pour la Guyane

Pôle Entreprises & Territoires

Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Guyane.

Tél. : 0594 29 96 74 ; Port. : 0694 23 50 62 ; e-mail : [g.cuysot@guyane.cci.fr](mailto:g.cuysot@guyane.cci.fr)